

**Objet :** *RS - Approbation de la convention de prestations de services avec le syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie pour l'année 2024*

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Vincent Miguet
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	
<b>Barby</b>	Christophe Pierreton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
<b>Cognin</b>	Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leyse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Alain Caraco - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat - Corine Wolff

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 30 mai 2024

délibération n° 095-24

objet **RS - Approbation de la convention de prestations de services avec le syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie pour l'année 2024**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé des ressources humaines, de l'accessibilité et de l'appui aux communes, rappelle que Grand Chambéry a la possibilité d'apporter son soutien, par le biais de prestations de services, à ses établissements publics ou aux syndicats mixtes dont elle est membre. Cela permet notamment de partager des compétences et donc des coûts et de limiter le recours à des prestations extérieures.

Il est précisé que ces prestations de services doivent être compatibles avec les nécessités des services de Grand Chambéry et ne doivent en aucun cas nuire à la qualité du service rendu dans le cadre des compétences qu'elle exerce directement qui restent prioritaires par rapport aux interventions extérieures.

La convention de prestation de services permet de fixer les modalités de fonctionnement, de programmation, d'exécution et de financement des prestations de services réalisées par Grand Chambéry au profit des établissements publics ou des syndicats mixtes.

Le coût horaire des interventions des agents de Grand Chambéry est forfaitisé à partir des coûts salariaux moyens annuels chargés et d'un prorata des frais de structure de l'année précédente. Pour l'année 2024, les tarifs forfaitaires sont donc calculés sur les coûts réels de l'année 2023.

Pour 2024, les tarifs sont les suivants :

Qualification des intervenants	Tarif forfaitaire 2024 en euros / heure
Employé qualifié	32 euros
Technicien (diagnostic et mise en œuvre technique)	41 euros
Cadre (étude, conseil stratégique)	57 euros

Les coûts seront actualisés chaque année sur la base des données de l'année précédente.

Au titre de l'année 2024, le montant prévisionnel des prestations de services entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie s'élève à 29 160 €.

Le périmètre des prestations comprend les domaines fonctionnels suivant :

- technologies de l'information,
- communication,
- fonctions ressources,
- entretien / maintenance patrimoine (bâtiments communautaires).

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la décision n° 018-18 du Bureau de Grand Chambéry du 22 mars 2018 approuvant la convention type de prestations de services entre Grand Chambéry et ses satellites de droit public,

**Vu** la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau la passation de tout type de conventions ayant pour objet de mutualiser les moyens de fonctionnement,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** la convention de prestations de services et ses annexes entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie pour l'année 2024,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer les conventions et les documents à intervenir,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

**Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte :

**095-24**

Objet de l'acte :

RS - Approbation de la convention de prestations de services avec le syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie pour l'année 2024

Classification Préfecture :

1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 2 - Convention et avenant (document contractuel)

Date de l'acte :

30 mai 2024

Annexe(s) :

annexe 3\_décompte annuel prévisionnel 2024,  
Convention de prestations de services 2024 entre CGLE et Grand Chambéry

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20240530-lmc1H31610H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H31610H1

Date de transmission en Préfecture :

04 juin 2024

Date de réception en Préfecture :

04 juin 2024

Date de publication sur le site internet:

mercredi 05 juin 2024